



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 10 mars 2021
affiché ou publié le mercredi 10 mars 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20210304-lmc1H25008H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H25008H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 04 mars 2021

n° 027-21

Objet : *RS - Attribution de l'accord-cadre pour le nettoyage et la désinfection des réservoirs d'eau destinée à la consommation humaine*

- date de convocation le 26 février 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi quatre mars dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à en visioconférence, via Zoom, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierreton

Alain Thieffenat

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino -

Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Marie Perrier

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton

Jean-Pierre Fresso

Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Dominique Pommat

Philippe Gamen

Michel Dyen

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Maryse Fabre

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Roचाix

Thierry Tournier

Corine Wolff

- conseillers excusés : 14

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Michel Camoz - Jean-Pierre Coendoz - Pierre Duperier - Sandra Ferrari - Philippe Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Serge Tichkiewitch - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 04 mars 2021

délibération n° 027-21

objet **RS - Attribution de l'accord-cadre pour le nettoyage et la désinfection des réservoirs d'eau destinée à la consommation humaine**

Daniel Rochaix, vice-président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales, informe qu'une consultation a été lancée le 19 novembre 2020 pour le nettoyage et la désinfection des réservoirs d'eau.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, avec un montant minimum de 120 000 € HT et un maximum de 280 000 € HT sur sa durée totale (un an renouvelable trois fois).

Les offres ont été notées conformément aux critères de jugement définis dans le règlement de la consultation :

- prix des prestations : 60 %,
- valeur technique : 40 %.

La commission d'appel d'offres du 17 février 2021 a émis un avis favorable à l'offre de l'entreprise Arina, dont le montant s'élève à 44 200 € HT/an selon le détail quantitatif estimatif basé sur le bordereau de prix unitaires, qui répond en tous points aux attentes de Grand Chambéry.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des accords-cadres ainsi que des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 214 000 € HT et de leurs avenants,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 17 février 2021,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : attribue l'accord-cadre pour le nettoyage et la désinfection des réservoirs d'eau à l'entreprise Arina,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer l'accord-cadre et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 027-21

Objet de l'acte : RS - Attribution de l'accord-cadre pour le nettoyage et la désinfection des réservoirs d'eau destinée à la consommation humaine

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte : 04 mars 2021

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210304-lmc1H25008H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25008H1

Date de transmission en Préfecture : 10 mars 2021

Date de réception en Préfecture : 10 mars 2021

Période d'affichage : du au